

Bilan 2010 en matière de criminalité dans le canton de Vaud : stabilité

Mardi 22 mars 2011 la Police cantonale a présenté le bilan de la criminalité dans le canton de Vaud en 2010. Les infractions au Code pénal ont très légèrement augmenté (1,6%) par rapport à 2009. D'une manière générale les infractions de violence ont baissé de 4%. Les auteurs mineurs représentent le 18% des personnes prévenues d'infractions au Code pénal et 12 % pour les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La police cantonale poursuivra ses actions ciblées dans la lutte contre la délinquance juvénile, le trafic de produits stupéfiants, la criminalité violente importée et le contrôle des milieux de la prostitution.

Mardi 22 mars 2011, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Lausanne, la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, le Commandant de la Police cantonale vaudoise, M. Jacques Antenen et le Chef de la police de sûreté, M. Jacques-François Pradervand ont présenté le bilan 2010 en matière de criminalité dans le canton de Vaud. Pour la deuxième fois ce bilan est établi selon les nouveaux critères de la Statistique policière de la criminalité (SPC) appliqués dès l'exercice 2009.

On dénombre 71'820 infractions au droit fédéral en 2010 (70'144/2009). Quelques 59'396 infractions relèvent du Code pénal, représentant 82,7% du total des infractions au droit fédéral, soit une légère augmentation de 1,6% par rapport à 2009. 9'560 infractions (13,3% du total des infractions) relèvent de la Loi sur les stupéfiants et 2'841 infractions (4% du total) ont trait à la Loi sur les étrangers. Pour le CP, les infractions contre le patrimoine représentent 73% (43'369 infr.), celles contre la liberté 17,7 % (10'488 infr.), contre la vie et l'intégrité corporelle 4,7% (2'806 infr.), contre l'intégrité sexuelle 0,8% (451 infr.) et celles contre l'autorité publique 0,1% (83 infr.). Le nombre d'infractions au CP pour 1'000 habitants est de 84,7 en moyenne cantonale (85/2009), alors qu'au niveau de la Confédération ce taux est de 67,8 (71,9/2009). Les autorités cantonales restent préoccupées par le niveau élevé de la criminalité dans le Canton de Vaud.

Cambriolages : stabilité

Les vols par effraction sont restés stables en 2010 avec 7'359 infr. contre 7'255 en 2009 (+1%). Les vols par introduction clandestine ont très légèrement diminués avec 1'742 infr. contre 1'755 en 2009 (-1%). Si les spécialistes de la coordination judiciaire relève une stabilité quantitative des vols par effraction, ils notent tout de même une augmentation qualitative avec de nombreux vols par effraction dans des garages et des commerces qui sont le fait de délinquants balkaniques organisés. Une vingtaine d'auteurs spécialisés dans ce genre de délits, sévissant depuis la région d'Annemasse, ont été appréhendés en 2010. Ils s'attaquaient prioritairement aux coffres-forts, les ouvrant au moyen d'une meule à disque.

Poursuite de la lutte contre la délinquance juvénile

Mme de Quattro a déclaré que : "La lutte contre la délinquance attribuée aux jeunes résidant dans notre canton est une de nos priorités". Forte de ce constat, la Police cantonale a décidé, dans le courant de l'année 2010, de confier une étude sur les actions préventives en matière de délinquance juvénile dans notre canton à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne. Les résultats de cette étude, basé sur le diagnostic quantitatif et qualitatif des infractions, permettront à la Police cantonale et à ses partenaires d'être encore plus performants en matière de prévention de la délinquance juvénile dans le Canton de Vaud.

Un premier rapport intermédiaire établi dans le cadre de cette étude, montre que la délinquance juvénile concerne une minorité des jeunes vaudois âgés de 9 à 17 ans, soit environ 3 % de cette population. Toutefois les auteurs mineurs appréhendés par la police représentent le 18% de l'ensemble des prévenus. Il est également extrêmement intéressant de relever que les événements criminels commis par les mineurs durant la semaine, mettent en évidence la relation entre la présence des jeunes dans l'espace public et leur activité délinquante. Les délits sont le plus souvent commis le mercredi, de même que le vendredi et le samedi. Les enregistrements sont logiquement concentrés autour de la tranche 15 heures - 18 heures durant la semaine, se prolongeant plus tard dans la soirée le vendredi et le samedi, avec un pic entre minuit et 3 heures du matin pour ce jour de la semaine, soit lorsque le contrôle social et parental est le plus faible.

Nouveau CPP et criminalité transfrontalière

Le Commandant de la Police cantonale, Jacques Antenen, a tiré les premiers enseignements de l'entrée en vigueur du nouveau CPP qui paraissent mettre en évidence une nette diminution des détentions provisoires à hauteur de 43% durant les deux premiers mois de l'année. Il s'est également dit préoccupé par la problématique de la criminalité violente importée et a déclaré vouloir mettre à profits sa position de Président du comité mixte du CCPD pour développer le partenariat avec les Autorités française afin de lutter contre ce phénomène.

Mesures pour lutter contre la violence dans le sport

M. Antenen a présenté le premier bilan des mesures de prévention prises en collaboration avec l'Association cantonale vaudoise de football dans le cadre de la lutte contre la violence dans le sport. L'introduction d'un carton bleu doit permettre aux responsables sportifs de signaler à la police un comportement inadéquat ou des violences dans et autour des terrains de jeu. La division prévention de la criminalité pourra ainsi prendre des mesures avec les autres partenaires et les parents. Des conférences et des actions de prévention sont également prévues dans les mois à venir.

Trafic de produits stupéfiants

En 2010, le Chef de la police de sûreté, Jacques-François Pradervand a relevé une certaine stabilité dans le nombre de dénonciations pour consommation et trafic de produits stupéfiants. Quelque 4'025 personnes ont été dénoncées (4'121 en 2009), dont 507 mineurs (12,6%). La police a saisi 34 kg de cannabis / marijuana, 17,7 kg de cocaïne, 1,7 kg d'héroïne et 12'354 plants de chanvre (culture indigène) dont le taux de THC est jusqu'à 40 x plus élevé que la norme

Contrôle des réseaux de prostitution

Dans le domaine de la prostitution, la police continue ses contrôles dans les 188 salons de massage du canton, dont six ont fait l'objet d'une fermeture immédiate par la police, mesures confirmées par la Police cantonale du commerce. Les inspecteurs ont contrôlé 638 personnes dont 49 étaient en infraction à la Loi sur la prostitution et à la Loi fédérale sur les étrangers. La police constate une diminution de la prostitution en provenance d'Amérique latine ainsi que l'arrivée importante de prostituées bulgares, roumaines, hongroises et espagnoles entraînant un risque potentiel de traite d'êtres humains principalement pour les filles venant de l'Est.

Lausanne, le 22 mars 2011

Jean-Christophe Sauterel, officier de presse
Responsable division presse & communication
Renseignements : 021 644 80 22 ou 079 705 29 91

Synthèse de la criminalité en 2010

Depuis 2009, la statistique de la criminalité est marquée par le passage à la Statistique policière de la criminalité (SPC) fédérale. Ce changement implique l'utilisation d'une nouvelle méthode de calcul : jusqu'alors, on comptait les cas effectifs (affaires), désormais, avec la SPC, ce sont les infractions qui sont comptabilisées. Ce changement a pour conséquence une césure entre les chiffres de 2008 et ceux pris en compte dès 2009. La comparaison systématique avec les statistiques de la criminalité des années précédentes n'est possible que depuis 2009.

Infractions totales :

On dénombre 71'820 infractions au droit fédéral durant l'année 2010 (70'144 infractions 2009), dont 59'396 pour le Code pénal soit 82,7% (58'467 en 2009), ce qui représente une augmentation de 1,6% par rapport à 2009; 9'560 pour la Loi sur les stupéfiants soit 13,3% (9'462 en 2009) et 2'841 pour la Loi sur les étrangers soit 4% (2'180 en 2009). Pour le CP, les infractions contre le patrimoine représentent le 73% avec 43'369 infr. (71,8% avec 41'981 infr. en 2009), celles contre la liberté 17,7% avec 10'488 infr. (17,7% avec 10'374 infr. en 2009), contre la vie et l'intégrité corporelle 4,7% avec 2'806 infr. (5,1% avec 2'974 infr. en 2009), contre l'intégrité sexuelle 0,8% avec 451 infr. (1% avec 592 infr. en 2009) et celles contre l'autorité publique 0,1% avec 83 infr. (0,2% avec 108 infr. en 2009).

Infractions selon la répartition géographique :

Le nombre d'infractions au CP pour 1'000 habitants dans le canton de Vaud est de 84,7 (85 en 2009) en moyenne cantonale considérant que la population de référence est de 701'526 habitants. Le district de Lausanne est en tête avec un taux de 133,3 (157,7 en 2009 soit -13%), suivi par l'Ouest lausannois 94,5 (85,1 en 2009, soit +12%) et Riviera-Pays-d'Enhaut 85,4 (75,1 en 2009 soit +15%), en fin de classement nous trouvons le Gros-de-Vaud avec 34,6% (35,9 en 2009 soit -1%). En ce qui concerne les communes, nous avons Lausanne avec 146,8 infr./1'000 habitants (176,2 en 2009 soit -14%), puis Vevey 139,8 (+24%), Crissier 137,6 (+35%), Nyon 131 (+26%) et Yverdon-les-Bains avec 129,7 (+8%). Au niveau de la Confédération ce taux est de 67,8 (71,9/2009).

Infractions violentes :

Par infraction violente, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. Les violences graves exercées représentent 1,5% avec 69 infr. (2,5% et 119 infr. en 2009) sur l'ensemble des violences, les violences exercées d'intensité moyenne 70,2% avec 3'214 infr. (72,1% et 3'435 infr. en 2009) et les menaces de violences d'intensité moyenne 28,3% avec 1'297 infr. (25,4% et 1'212 infr. en 2009).

Les auteurs de violence grave exercée ont moins de 18 ans dans 24% des cas (31,8% en 2009), et ils ont 24 ans et moins dans 43,4% des cas (57,5% en 2009). Pour les auteurs de violence exercée d'intensité moyenne, 18,5% sont des mineurs (21% en 2009) et 42,4% sont âgés de 24 ans et moins (43% en 2009).

Violences domestiques :

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Les infractions liées à la violence domestique sont au nombre de 1'527 soit -5% (1'607 en 2009) et se répartissent de la manière suivante : homicides 2 (2 en 2009), voies de fait 540 soit -16% (641 en 2009), injures 411 soit +4% (397 en 2009), menaces 348 soit +2% (342 en 2009) et lésions corporelles simples 94 (94 en 2009).

Infractions contre le patrimoine :

Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, on trouve principalement des vols 54,1% avec 23'465 infr. (54,2% avec 22'734 infr. en 2009), puis des dommages à la propriété lors de vols 22,1% avec 9'580 infr. (22,2% avec 9'306 infr. en 2009), des dommages à la propriété 13,2% avec 5'745 infr. (14,1% avec 5'913 infr. en 2009), des vols de véhicules 6,6% avec 2'847 infr. (5,2% avec 2'163 infr. en 2009) et des brigandages 1% avec 440 infr. (1% avec 427 infr. 2009).

Les brigandages (440 en 2010 et 427 en 2009) sont principalement commis en faisant usage de la violence physique dans 77,3 % des cas (340), avec une arme coupante ou tranchante dans 9,5 % des cas (42) et avec une arme à feu dans 4,8% soit 21 infr. (5,2 % des cas avec 22 infr. en 2009).

Vol :

Parmi l'ensemble des vols sans les vols de véhicules soit 23'465 infr. (22'734 en 2009), les vols par effraction représentent le 38,8% avec 9'101 infr. (39,6 % avec 9'010 en 2009), les vols par effraction dans les véhicules 14,2% avec 3'333 (12,6 % avec 2'869 en 2009), les vols à l'étalage 12,5% avec 2'933 (11,9 % avec 2'701 en 2009), les vols à la tire 6,5% avec 1'530 (6,7 % avec 1'522 en 2009) et les vols à l'astuce 1,9% avec 442 (1,9 % avec 438 en 2009).

Les vols par effraction sont principalement commis dans les immeubles locatifs (appartements et caves) 31.7% des cas avec 2'887 infr. (31,4 % avec 2'728 infr. en 2009), puis dans les villas 13.1% des cas avec 1'198 infr. (15,8 % avec 1'147 en 2009).

Vols de véhicules :

Le nombre total de vols de véhicules s'élève à 2'847 (2'163 en 2009) dont 454 motos, 289 automobiles et 172 mobylettes. L'augmentation des vols de véhicules (+31.6%) est entièrement expliquée par l'augmentation des vols de bicyclettes correspondant au retard accumulé en 2009 dans la saisie des cas signalés à la police.

Loi sur les stupéfiants :

Les infractions à la Loi sur les stupéfiants se montent à 9'560 (9'462 en 2009) dont 5'207 pour consommation (54,5 %), 3'711 pour possession ou saisie (38,8 %) et 521 pour trafic (5,4 %). Le canton de Vaud totalise 15 décès dus à la drogue dont 10 hommes et 5 femmes.

Les saisies de produits stupéfiants se répartissent de la manière suivante : 34 kg de cannabis/marijuana, 12'354 plants de chanvre, 5,9 kg de haschisch, 17,7 kg de cocaïne, 1,7 kg d'héroïne et 5,9 kg de champignons hallucinogènes.

Loi sur les étrangers :

Les 2'841 infractions à la Loi sur les étrangers (2'180 en 2009) se répartissent entre les entrées, séjours, sorties illégaux pour 50,4 % (1'431), assistance illégale 27,7 % (788) et assistance illégale dans le cas d'entrée, séjour et sortie pour 5,4 % (153).

Auteurs d'infractions :

En 2010, la police a dénoncé 5'923 personnes pour infractions au CP (5'920 en 2009), dont 1'082 mineurs soit 18,3% (1'279 en 2009). Les ressortissants suisses représentent le 41%, les étrangers résidants 24,2 %, les requérants d'asile 6 % et les autres étrangers 29,2%.

En ce qui concerne la LStup, 4'025 personnes ont été dénoncées (4'121 en 2009), dont 507 mineurs (12,6%). Les ressortissants suisses représentent le 50,2%, les étrangers résidants 21,2%, les requérants d'asile 9,4 % et les autres étrangers 19,3 %.

Pour les infractions à la Loi sur les étrangers, 1'539 personnes (1'281 en 2009) dont 34 mineurs (2,2%). Les ressortissants suisses représentent le 5,1%, les étrangers résidants 11,2%, les requérants d'asile 12,1% et les autres étrangers 71,5%.

En moyenne, il y a eu :

Un homicide meurtre, assassinat tous les 4 mois (sans les tentatives)

Une lésion corporelle grave tous les 22,8 jours

Une lésion corporelle simple toutes les 10 h

Une voie de fait toutes les 5 h

Un brigandage toutes les 20 h

Une infraction toutes les 7 minutes

Note : y compris les tentatives

Police cantonale vaudoise, 22 mars 2011

Renseignements :

Jean-Christophe Sauterel, officier de presse

Responsable division presse & communication

Renseignements : 021 644 80 22 ou 079 705 29 91

Conférence de presse Bilan de la criminalité 2010

Lausanne,
Département de la Sécurité et de l'Environnement,

mardi 22 mars 2011

Intervenants

- **Mme Jacqueline de Quattro**
Cheffe du Département de la sécurité et de
l'environnement (DSE)
- **M. Jacques Antenen**
Commandant de la Police cantonale vaudoise
- **M. Jacques-François Pradervand**
Chef de la police de sûreté
- **Commissaire Jean-Christophe Sauterel**
Officier de presse

Mme Jacqueline de Quattro

Cheffe du Département de la sécurité
et de l'environnement (DSE)

Prévention de la délinquance juvénile

Étude sur les actions préventives en matière de
délinquance juvénile dans notre canton par
l'Institut de criminologie et de droit pénal de
l'Université de Lausanne

- Délinquance juvénile concerne une minorité
des jeunes vaudois âgés de 9 à 17 ans, soit
environ 3 % de cette population
- Auteurs mineurs
1'082 soit 18% pour Code pénal
507 soit 12 % pour LStup

Prévention de la délinquance juvénile

Infractions commises par mineurs

- 56 % infractions contre le patrimoine
(dommages à la propriété, des vols à l'étalage et autres types de vols)
- 12 % infractions contre la vie et l'intégrité corporelle
- 22 % infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants
- Principalement mercredi, vendredi et samedi de 15h00 à 18h00 et plus tard le week-end

Prévention de la délinquance juvénile

- Lausanne concentre près de 34 % des délits commis par les jeunes
- Jusqu'à 15 ans principalement des dommages à la propriété et des vols
- Dès 15 ans infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants
- En 2009, plus de 57 % étaient d'origine suisse et 42 % d'origine étrangère

Prévention de la délinquance juvénile

Idées générales de prévention :

- Adapter les conférences en matière de prévention de la délinquance juvénile dans les classes de l'enseignement obligatoire, notamment en fonction de l'âge.
- Mieux coordonner les actions entre les partenaires. Les CRPS commencent à jouer ce rôle. Collaboration entre la div prév, les CRPS et l'école pour parler aux parents des enfants de 11 à 14 ans.
- Faire participer la population et les communes, notamment via les conciliation extrajudiciaires afin d'éviter de passer par la procédure pénale. Investissement des autorités communales pour le bien des mineurs.

Conciliations extrajudiciaires



La procédure en trois images: après un acte de vandalisme au détriment d'une commune, l'ado et ses parents, convoqués par l'autorité locale, signent une convention fixant la peine à effectuer sous forme de travaux d'intérêt général. Si tout se passe bien, ce acte de passer par la case «justice».

Conciliations extrajudiciaires

Principe :

- Il s'agit d'un **accord privé** entre le syndic représentant la commune lésée et l'auteur d'un dommage (parents et mineur), en vue d'obtenir une réparation en nature et éventuellement un dédommagement financier.
- Art. 41 du code des obligations.
- Double de la conciliation à la Brigade mineurs et mœurs (BMM).

Accords de Dublin

Entrée de la Suisse dans le système Dublin, le 12 décembre 2008

- 700 réquisitions pour 550 personnes
- 48 % réquisitions exécutées
- 291 personnes réadmissibles
- Manque de places de détention LMC
- Procédure lourde et coûteuse
- Impossibilité ou difficulté de renvoi

M. Jacques Antenen

Commandant de la
Police cantonale vaudoise

Statistiques 2010

71'820 infractions au droit fédéral

70'144 infractions 2009,

- 59'396 pour le Code pénal soit 82,7%
(58'467 en 2009) soit **+ 1,6%**
- 9'560 pour la Loi sur les stupéfiants soit
13,3% (9'462 en 2009)
- 2'841 pour la Loi sur les étrangers soit 4%
(2'180 en 2009).

En moyenne, il y a :

- Un homicide, meurtre, assassinat tous les 4 mois (sans les tentatives)
- Une lésion corporelle grave tous les 22,8 jours*
- Une lésion corporelle simple toutes les 10 heures*
- Une voie de fait toutes les 5 heures*
- Un brigandage toutes les 20 heures*
- Une infraction toutes les 7 minutes*

* y compris les tentatives



Codex : bilan intermédiaire

- Accroissement du travail administratif et de la durée des enquêtes dans la phase policière
- Mise en place d'indicateurs pour mesurer la charge de travail
- Préoccupation en regard de la diminution de la proportion des incarcérations préventives entre 2010 et 2011 (-43 %)
- Transfert de charges de l'Autorité judiciaire sur la police par rapport à l'ancienne procédure

Criminalité violente importée

- Pour lutter contre la criminalité violente importée (banlieues françaises), en tant que Président du comité mixte de direction du Centre de coopération police douane (CCPD), le Cdt Antenen veut améliorer la collaboration avec la France via le CCPD.
- Autre forme de criminalité violente : certains délinquants internationaux (pink panthers) choisissent prioritairement les pays où les sanctions pénales sont les plus faibles (Suède et Suisse)

Bilan Footpol

Bilan positif en matière de prévention de la violence dans le sport et en regard de la collaboration avec les milieux du football vaudois (ACVF)

- carton bleu, distribué aux clubs
- 3 conciliations extrajudiciaires faites en mai 2010, avec le concours de la commune de Gland, des clubs de Gland et Prilly suite à des violences entre les joueurs (17 - 18 ans) de ces 2 clubs lors d'un match à Gland.
- conférences aux entraîneurs en avril et en août 2010, 2 conf sont prévues dans les prochaines semaines.
- 1 conférence aux parents à Bercher en mars 2011.
- coordination entre Div prév, ACVF et cellule hooligan - un père dénoncé en vertu du concordat contre les hooligans, après avoir tabassé l'entraîneur de son fils.
- développement d'un prix du bon comportement chez les juniors D7 et D9 qui sera lancé cet été.

Footpol – création du carton bleu

<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Domicile :</p> <p>Joueur Spectateur</p> <p>Club :</p> <p>Date du match :</p> <p>Lieu :</p> <p>Signature(s)</p> <p>Arbitre Entraîneur</p>	<p>Quel est son but ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ⚡ Faire cesser les violences physiques et verbales lors des entraînements et matchs de foot de Juniors ⚡ Développer le respect des uns envers les autres ⚡ Permettre une ambiance de jeu conviviale et agréable pour tous les participants ⚡ Poser un cadre de comportements adéquats en tout temps et en tout lieu 	<p>Division prévention de la criminalité</p>	<p>POLICE cantonale vaudoise</p> <p>CARTON BLEU</p> <p>Prévention des incivilités / foot juniors</p>
<p>Pourquoi un carton bleu ?</p> <p>Pour signaler un comportement inadéquat ou des violences</p> <p>Il pourra en découler une conciliation extrajudiciaire voire des sanctions administratives</p> <p>Une conciliation est une décision commune entre le club, la police cantonale et le fautif en vue d'obtenir une réparation des actes commis</p> <p><small>(par exemple des travaux au service de la population, un doncompartiment, échanger contre rétroviseur...)</small></p>	<p>Hooliganisme</p> <p>Le concordat du 15.11.07 prévoit des mesures contre la violence lors des manifestations sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> ⚡ Suspension de l'entraînement ⚡ Interdiction de stade ⚡ Interdiction de périmètre ⚡ Obligation de se présenter à la police avant un match ⚡ Garde à vue <p><small>«Rien n'est avantageux qui se fait pendant le respect de soi-même» Moro-Auréli</small></p>	<p>Autres bases légales</p> <p>Code pénal suisse (CPS)</p> <p>Injures, article 177 <i>Celui qui se soule autre ment, sans le faire à profit, abrutit le public, se livre au procès ou par ses paroles de quelque manière envers son honneur...</i></p> <p>Menaces, article 180 <i>Celui qui, par une menace grave, sans méchanceté ou usage de violence...</i></p> <p>Domages à la propriété, article 148 <i>Celui qui aura endommagé, détruit ou mal traité quelque chose appartenant à autrui...</i></p> <p>Voies de fait, article 128 <i>Celui qui se sera livré sur une personne à des voies de fait qui auront causé à autrui quelque lésion à la santé...</i></p> <p><i>...pourra être dénoncé au juge</i></p>	<p>Description des faits</p> <p>page à transmettre à l'ACVF</p>

M. Jacques-François Pradervand
Chef de la police de sûreté

Atteintes au patrimoine

Total 43'000 (+ 3 %)

Vols 23'500 (+ 3 %)

Auteurs des principales catégories :

- provenant des grandes banlieues françaises
- ROM (gitans roumains)
- Maghrébins / Balkaniques
- Géorgiens

Délinquance juvénile

Lésés

- moyenne délinquance, 1/6 = mineurs
- menace moyenne importance, 1/9 = mineurs

Auteurs

Un auteur sur cinq est mineur

Auteurs ≤ 16 ans

stabilité - légère hausse

Auteurs 16 - 18 ans

en augmentation : menaces - voies de fait - agressions - incendies intentionnels – injures

Auteurs 18 - 25 ans

en augmentation : menaces - agressions - injures - brigandages - vols à l'étalage

Stabilité

Dénonciations consommations : ≈ 2009 (5'207)

Dénonciations trafics ≈ 2009 (521)

Saisies

- cannabis / marijuana : 34 kg
- cocaïne : 17,709 kg
- héroïne : 1,7 kg
- chanvre (culture indigène) : 12'354 plants en plein air et indoor dont le taux de THC est jusqu'à 40 x plus élevé que la norme

Constat

L'organisation de la vente s'effectue par petite quantité en rue, dans les appartements et les transports publics

Constat - Mesures :

Loi sur les étrangers (LEtr)
Loi sur la prostitution (LPros)

2008	2009	2010
204 salons	172 salons	188 salons
639 personnes contrôlées	658 personnes contrôlées	638 personnes contrôlées
197 infractions LEtr	87 infractions LEtr	49 infractions LEtr
64 infractions LPros	42 infractions LPros	49 infractions LPros
12 renvois	1 renvoi	0 renvoi
1 fermeture immédiate	2 fermetures immédiates	6 fermetures immédiates

Surveillance de la prostitution

Arrivée importante de prostituées bulgares, roumaines, hongroises et espagnoles

Diminution de la prostitution en provenance d'Amérique latine

Risque potentiel de traite d'êtres humains principalement pour les filles venant de l'Est

Objectifs 2011

Adaptation au nouveau Code de procédure pénale (CPP) :

- des règles d'intervention
- des structures
- de la collaboration avec les procureurs

Mise en place de task forces aptes à faire face aux auteurs de formes majeures de vols (séries)

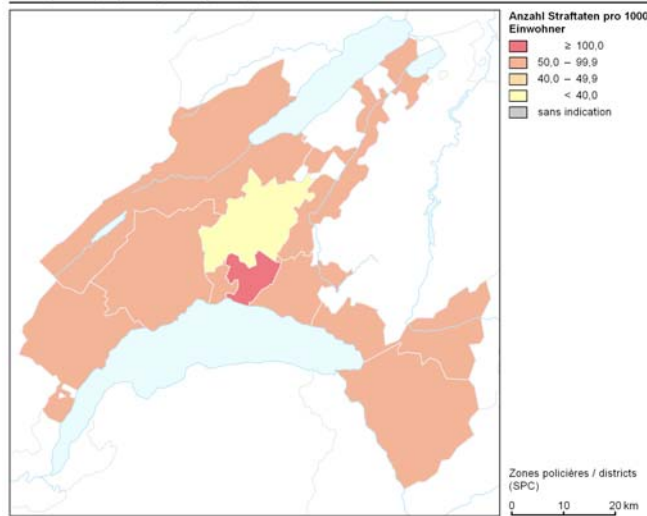
Adaptation de l'engagement de la division flagrants délits en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants

Commissaire Jean-Christophe Sauterel

Officier de presse

Nombre d'infractions pour 1'000 habitants

Code pénal (CP): fréquence par région/district



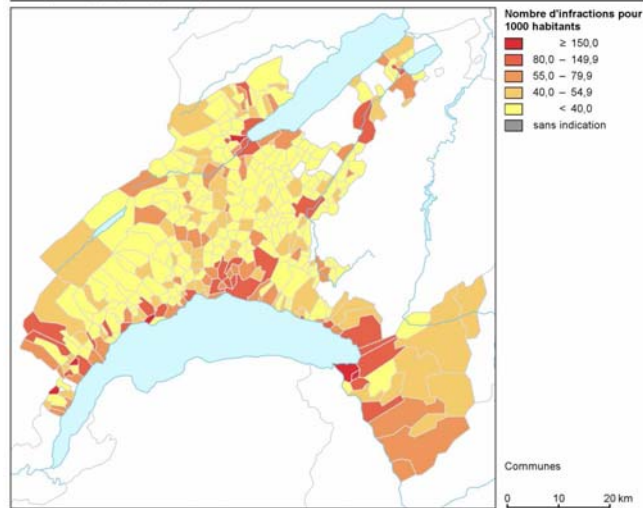
État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Nombre d'infractions pour 1'000 habitants

Code pénal (CP): fréquence par commune



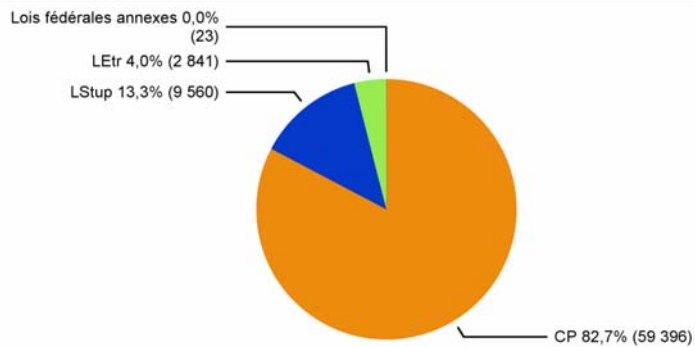
État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Répartition entre le code pénal et les autres lois

Répartition selon la loi



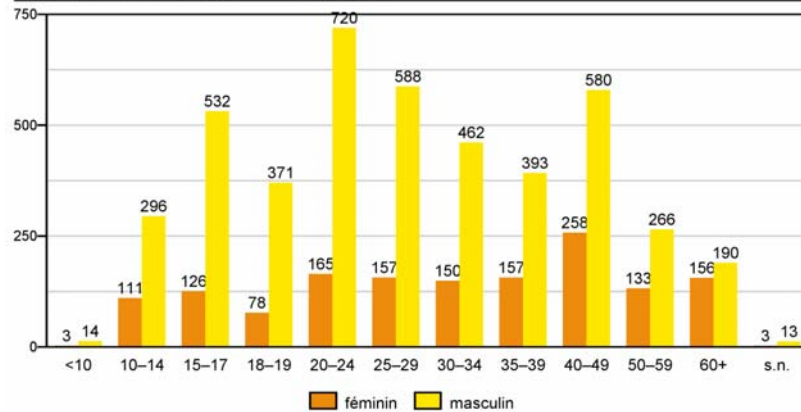
État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition par âge et sexe selon la loi

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

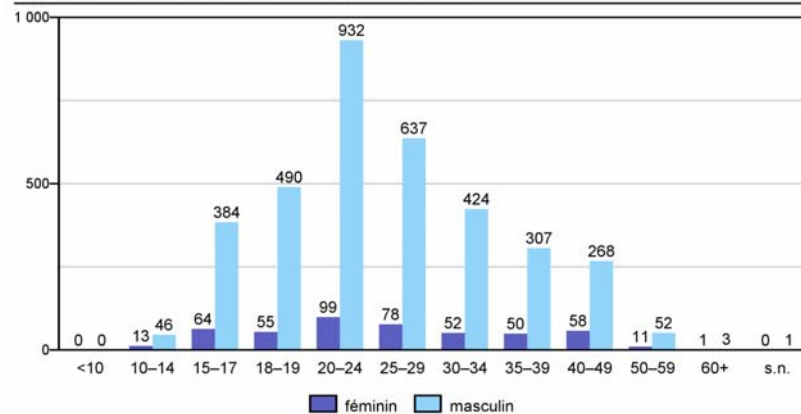


État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition par âge et sexe selon la loi

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

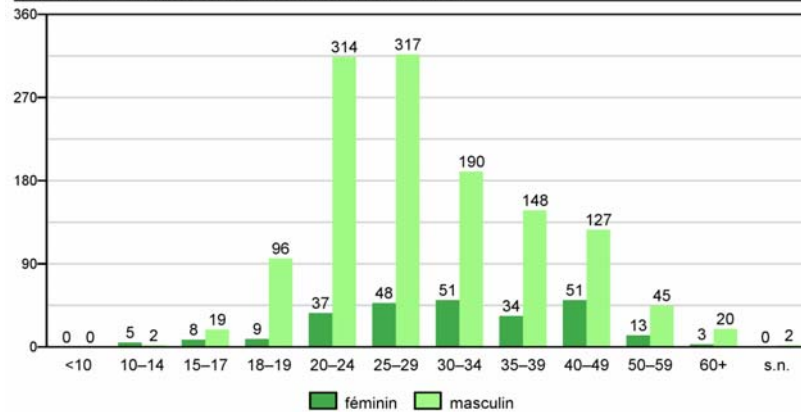


État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition par âge et sexe selon la loi

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



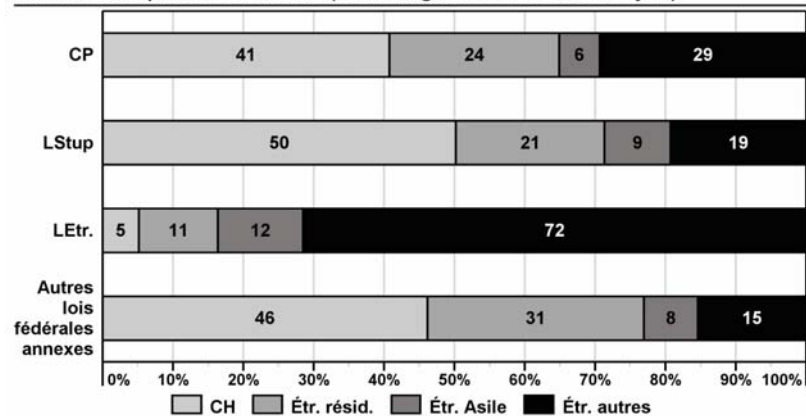
État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Répartition des prévenus suisses et étrangers

Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

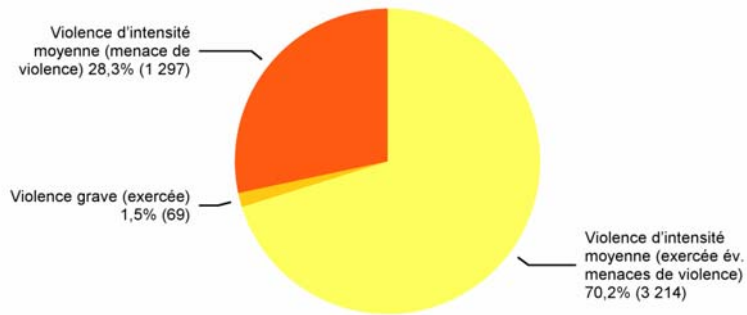


État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

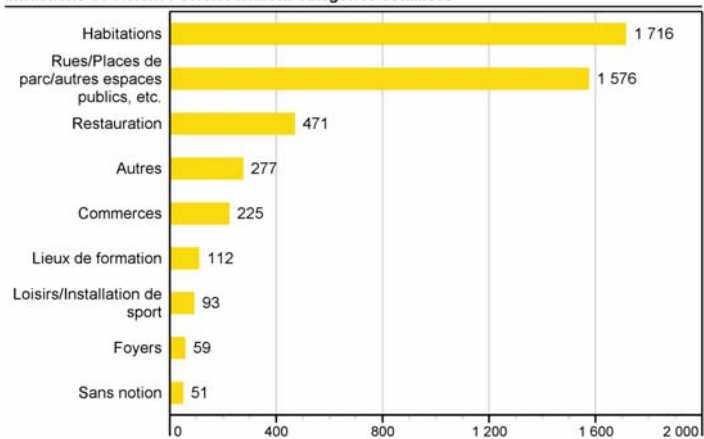
Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

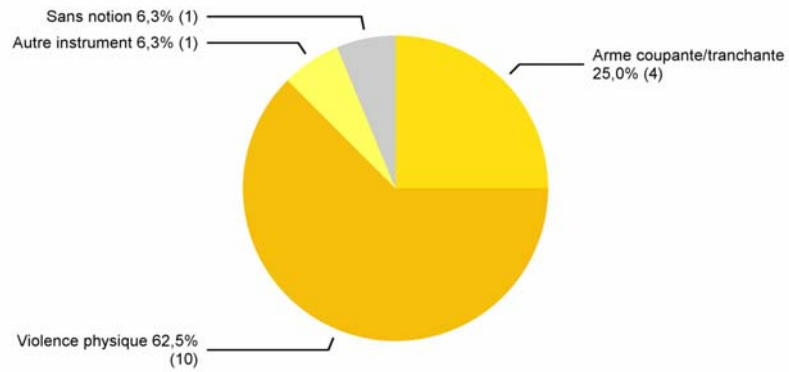
Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

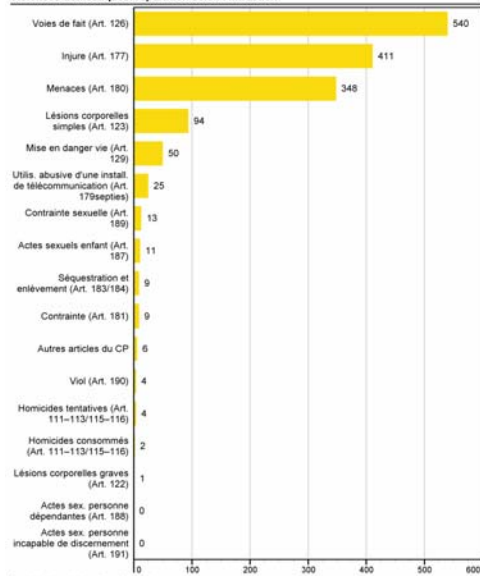
Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Violences domestiques: répartition selon l'infraction

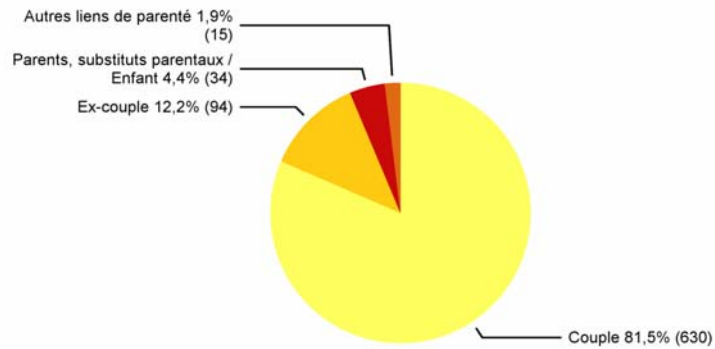


État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Violence domestique

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

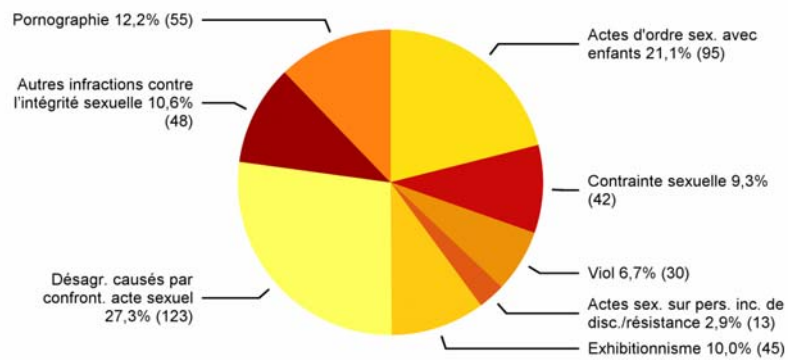


État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Violence

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

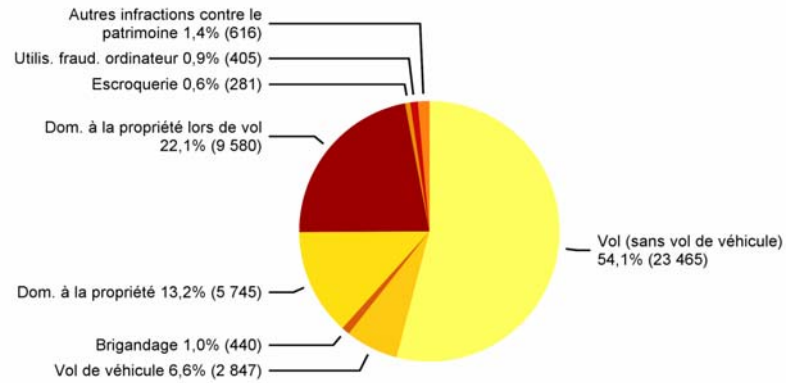


État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Vols et violence

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

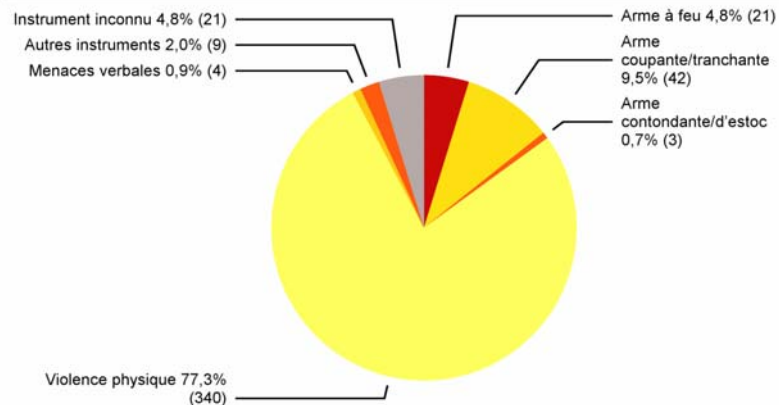


État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Vols et violence

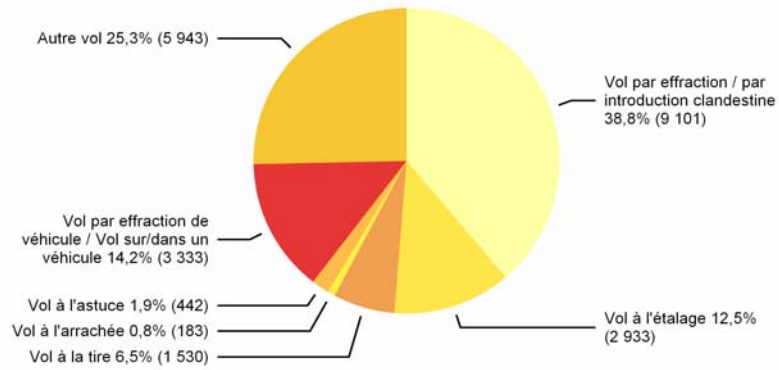
Brigandage selon l'instrument



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

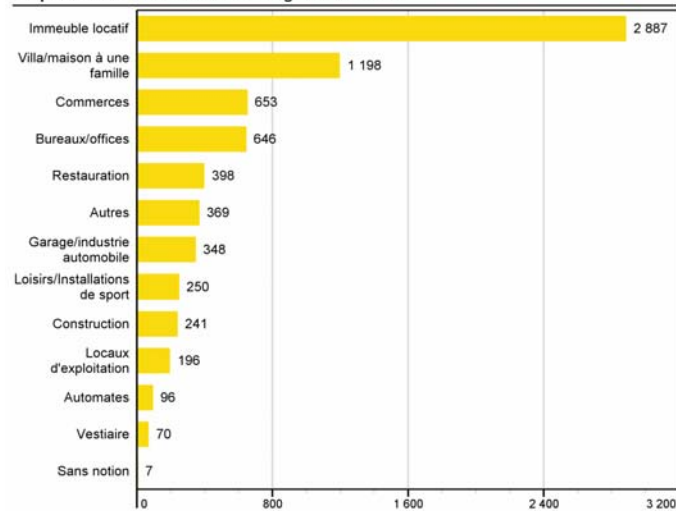
Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

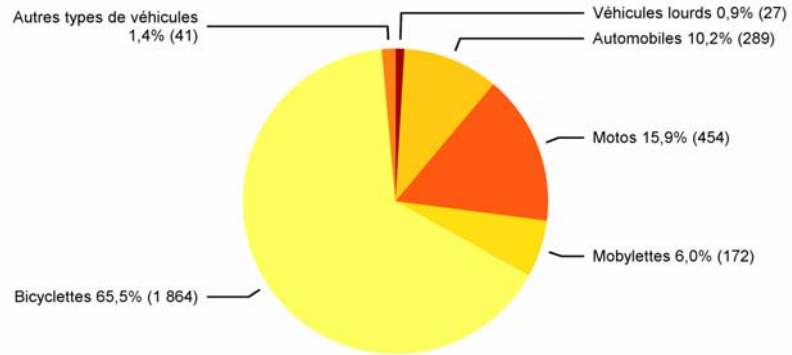
Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

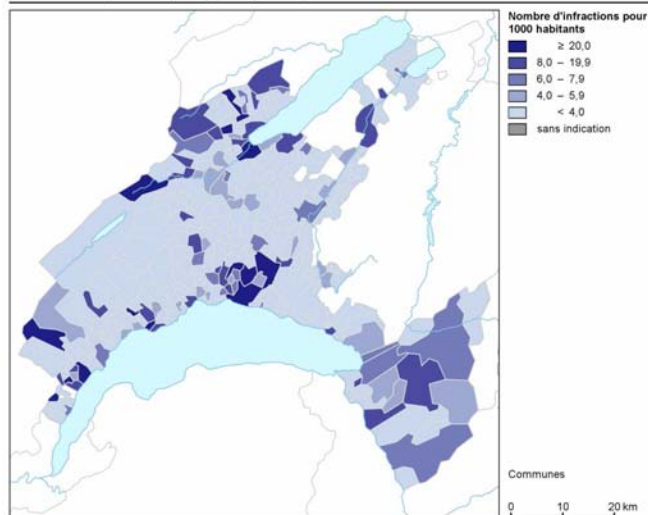
Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

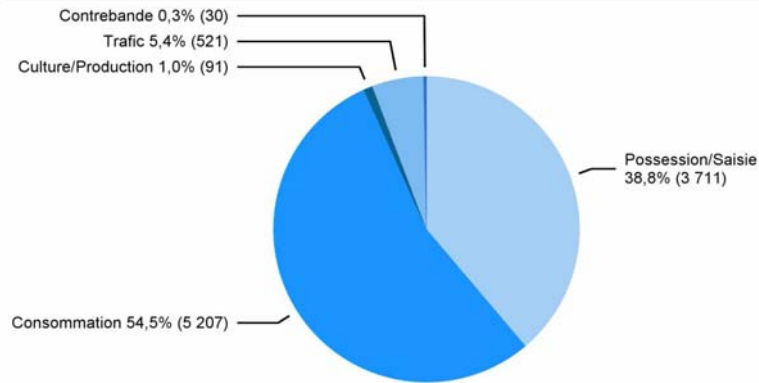
Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

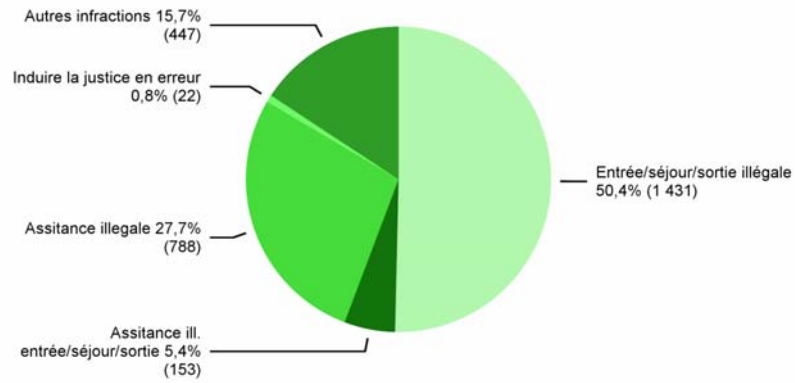
	Total	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60 +	*
Suisses	1991	44	328	290	464	301	353	172	37	2	0
Etrangers	1806	14	116	220	494	364	430	145	21	1	1
Total	3797	58	444	510	958	665	783	317	58	3	1

* Sans indication

Trafic selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60 +
Suisses	131	4	13	11	24	28	33	13	5	0
Etrangers	340	0	7	58	110	70	69	23	3	0
Total	471	4	20	69	134	98	102	36	8	0

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Questions ?

Conférence de presse Bilan de la criminalité 2010

Lausanne,
Département de la Sécurité et de l'Environnement,

mardi 22 mars 2011